

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 393

présenté par
Mme Gaillard

ARTICLE 46 BIS

À l'alinéa 1, après le mot :

« alinéa »,

insérer les mots :

« de l'article 285 *quater* du code des douanes et ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence.